



**CORÉE – INTERDICTIONS D'IMPORTER, ET PRESCRIPTIONS
EN MATIÈRE D'ESSAIS ET DE CERTIFICATION
POUR LES RADIONUCLÉIDES**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 1^{er} mars 2019 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

Je me réfère à la lettre du Président de l'Organe d'appel datée du 8 juin 2018, qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer ses rapports concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord. Nous pouvons maintenant vous informer que nous comptons distribuer le rapport de l'Organe d'appel concernant le présent appel au plus tard le jeudi 11 avril 2019.
